

## Compte-rendu Conseil Municipal du 23 janvier 2020

### → **Présentation par M.Pocquet, référent Energie Renouvelable à l'AGEDEN, d'éléments d'information sur l'énergie éolienne.**

**Présents :** M VECCHIATO Victor - M AGRESTI Jean-Pierre – Mme BAUP Sandrine - Mme BLANC Annie – Mme BLANCHET Florence – Mme CLAVEL Marine - Mme COLOMBANI Hélène – Mme IALYNKO-ARNAUD Ghyslaine – M LABADIE Hervé - M LOOSE David - M SERRE Jean-Louis

**Absents :** - M BOVE Jean-François - M PERO Gabriel – M RIGAUX René

**Absents excusés :** M JAIL Pierre - Mme MILLER Hélène - Mme ANCE Chantal – M CHABUEL Alain

**Pouvoirs :** M JAIL Pierre à Mme IALYNKO-ARNAUD Ghyslaine - Mme MILLER Hélène à M LABADIE Hervé - Mme ANCE Chantal à M AGRESTI Jean-Pierre – M CHABUEL Alain à M SERRE Jean-Louis

**Secrétaire de séance :** Mme COLOMBANI Hélène

#### Ordre du jour :

##### 1. **Rajout d'une délibération à l'ordre du jour : convention avec l'AGEDEN**

##### 2. **Approbation du dernier PV du conseil municipal**

Monsieur Loose signale une coquille à la fin de la page 4 du compte-rendu (suppression de la parenthèse indiquant « moi-même »). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 avec la modification indiquée.

##### 3. **Modification de deux noms de voies suite à l'adressage communal**

Suite à des controverses sur l'orthographe d'usage de deux noms de hameaux : Morge(s) avec un S, et Sou(s)ville sans S. Il est proposé au Conseil de reprendre la délibération indiquant les noms des voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces modifications.

##### 4. **Offre d'achat parcelles pointe centre bourg**

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du centre bourg de Cordéac, il apparaît d'intérêt général de procéder à l'achat d'un bout des parcelles mitoyennes (totalité de la parcelle 487 et environ 140 m<sup>2</sup> sur la parcelle 486) avec le projet de place du village pour disposer d'un espace plus confortable. Au vu du positionnement des parcelles 487 et 486 (en plein centre village, mitoyen avec la place et les futurs locaux scolaires), il est proposé au Conseil de faire une offre d'achat correspondant à environ 550 m<sup>2</sup> de terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une offre d'achat et à réaliser toutes les démarches relatives à l'achat de ce bout de parcelle (notaire et géomètre).

##### 5. **Offre d'achat parcelles pointe STEP**

Dans le cadre de la gestion de la station d'épuration de Cordéac, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle 670, mitoyenne avec la STEP, permettant le passage d'engin pour son entretien. Il est proposé au Conseil d'acquérir environ 320m<sup>2</sup> de terrain (bande de 4.5x71m) pour un prix de 500€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une offre d'achat et à réaliser toutes les démarches relatives à l'achat de ce bout de parcelle (notaire et géomètre). Le propriétaire a donné son accord.

##### 6. **Primaire de l'école de Châtel-en-Trièves : accueil des maternelles**

L'école de Châtel-en-Trièves accueille actuellement les élèves de niveau élémentaire : du CP au CM2. Pour que l'école puisse comprendre les 3 premiers cycles d'enseignement et ainsi accueillir également les élèves de niveau maternel (de la petite à la grande section), il est proposé au Conseil de demander la primarisation de l'école : pour que l'école actuellement dite élémentaire puisse devenir une école primaire regroupant les élèves de la petite section au CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE:

- De demander à la direction académique la primarisation de l'école de Châtel-en-Trièves pour la rentrée 2020/2021 permettant l'inscription des enfants de niveaux maternel et élémentaire pour la prochaine rentrée scolaire.
- De demander à ce que cette primarisation soit prise en compte dans les opérations de carte scolaire

Dans le cadre de la solution temporaire d'accueil des enfants à la rentrée 2020, l'option d'utiliser les locaux de la Marmottière est en train d'être étudiée. L'enjeu étant le respect des normes relatives à la petite enfance et à la sécurité des enfants.

#### 7. Demande d'aide au titre du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée « Mise en valeur des espaces pastoraux »

Pour l'aménagement de l'alpage, il convient d'engager des travaux de débroussaillage sur le plateau de Châtel. En effet, le plateau de Châtel s'embroussaille et une quinzaine d'hectares est à défricher pour permettre le pâturage des moutons. La localisation de l'intervention nécessite d'héliporter le gros matériel. Le coût de ces travaux est estimé à 17 340 euros HT. (Travaux et assistance de la FAI). Les travaux ont été vus et validés avec l'agent ONF en charge.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'engager cette opération et de solliciter à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents organismes subventionneurs : Europe – Conseil Régional Rhône-Alpes – Autres
- de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme, volet aménagement pastoral.
- De s'engager à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

#### 8. Fédération des alpages de l'Isère – Adoption de l'assistance à membre relative au projet de débroussaillage pastorale sur l'alpage de Châtel – Programmation 2020

La Fédération des Alpages de l'Isère, pour le projet de réalisation du débroussaillage sur l'alpage de Châtel propose une « Assistance à Membre ».

Cette assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : Emergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet ;
- Phase 2 : Suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'Assistance à Membre, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpages s'élèvent à :

- Phase 1 : 858 euros nets de taxes ;
- Phase 2 : 572 euros nets de taxes.

Les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux subventions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le principe de recourir à cette « Assistance à Membre » proposé par la FAI ;
- de mandater le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes ;
- d'autoriser le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

#### 9. Conseil en Energie Partagé niveau « Expert » entre la commune et le Territoire d'Énergie Isère - TE38

Te38 s'engage auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un conseiller en énergie en temps partagé, qui est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » du TE38, la commune de Châtel-en-Trièves souhaite confier au TE38 la mise en place du CEP\_Expert sur l'ensemble de son patrimoine. L'adhésion de la commune au service CEP\_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement). Participation financière : 0,62€/habitant/an. Soit  $578 \times 0.62 = 358.36€$

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De confier au TE38 la mise en place du CEP\_Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau du TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- De s'engager à verser au TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

## 10. Forêt : motion forêt en péril

Au vu des enjeux économiques et environnementaux relatifs à la situation actuelle de la Forêt, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de soutenir la motion adoptée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes forestières concernant la tenue d'assises de la forêt et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.

### **Motion adoptée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes forestières :**

Nos forêts traversent une crise majeure et leur processus vital est engagé : dérèglements climatiques, tempêtes, incendies, parasites, maladies, sécheresses, dommages causés par les gibiers. Les conséquences budgétaires pour les collectivités sont déjà là mais aussi pour toute l'économie de la filière forêt-bois.

Ce n'est pas la première crise mais contrairement aux précédentes, celle-ci est plus rapide et intense ; elle appelle à un changement radical de positionnement de tous les acteurs liés à la forêt.

Nous sommes aujourd'hui dans une cascade d'incertitudes scientifiques, climatiques et techniques. Mais incertitude ne veut pas dire inaction, bien au contraire. Il ne faut pas craindre d'expérimenter, d'innover et d'intervenir collectivement pour adapter et sauvegarder nos forêts. Il y a déjà des solutions.

La Fédération Nationale des Communes forestières décide d'interpeller solennellement l'Etat afin de lui demander d'organiser dans le meilleur délai la tenue d'assises de la forêt réunissant spécialistes et acteurs sans discrimination aucune, afin de :

- Recueillir l'ensemble des reconnaissances sur l'évolution des forêts
- Définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière

La mobilisation de son réseau pour des actions d'information et d'alerte sera organisée sur tout le territoire national auprès des Préfets, des parlementaires et des élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement.

## 11. Convention d'objectifs avec l'AGEDEN - Association pour une Gestion Durable de l'ENERgie

L'AGEDEN met en œuvre un Programme d'actions « Informer et accompagner les collectivités pour développer la Transition énergétique en Isère ». Ce programme comprend un accompagnement des actions décidées par les Communes, un partage d'informations et d'expériences (ateliers énergie) ainsi qu'un parcours de la Transition Energétique pour les nouveaux élus. La contribution de la commune de Châtel-en-Trièves à ce Programme d'actions s'élève à un montant de 300 € net de taxes. La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à réaliser toutes les démarches nécessaires à son exécution.

## Questions diverses :

- Eau : transfert de la compétence

Au regard des délibérations transmises en préfecture, 8 conseils municipaux représentant une population de 2129 habitants se sont opposés au transfert de la compétence eau à la CCT. La minorité de blocage est donc maintenant atteinte (au moins 7 conseils municipaux représentant une population de 2060 habitants : Chichilianne, Clelles, Lalley, Lavars, Prébois, St Baudille et Pipet, St Jean d'Hérans et Tréminis) et il n'y aura donc **pas de transfert de la compétence "eau" à la CC du Trièves au 1er janvier 2020.**

- Permanences électorales – 15 et 22 mars
- Point sur l'avancée du recensement

La séance du Conseil Municipal est close à 22h45.

Le Maire  
Victor VECCHIATO

